



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent d'Intervention en Distribution Automatique

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

Agent d'Intervention en Distribution Automatique

1. Références de la spécialité

Niveau : V

Code(s) NSF : 250 r - Spécialités pluritechnologiques mécanique - électricité-

Code(s) Rome : I1303

Formacode : 24420

Date de l'arrêté : 16/06/2014

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 28/06/2014

Date d'effet de l'arrêté : 08/10/2014

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel **des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation**, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Une mise en situation professionnelle représentative de l'emploi de "Agent d'Intervention en Distribution Automatique" établie sur la base d'une installation, d'un approvisionnement, d'une modification de configuration, d'un diagnostic d'un dysfonctionnement et d'une remise en état d'un distributeur automatique.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	3/24

- Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	4/24

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel AIDA

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP		00 h 00 mn	
Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Préparer le chargement du véhicule et mettre en œuvre une tournée d'approvisionnement Assurer les opérations d'entretien et de nettoyage. Modifier la configuration d'un distributeur automatique. Approvisionner les distributeurs automatiques en produits consommables. Collecter la recette du distributeur et effectuer le rapport d'audit. Installer les distributeurs automatiques. Réaliser le reconditionnement des distributeurs automatiques. Préparer les distributeurs automatiques. Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un distributeur automatique. Remettre en état de fonctionnement un distributeur automatique.	02 h 10 mn	La mise en situation professionnelle est constituée de 4 phases indépendantes : Phase 1 : implantation d'une nouvelle recette : 40 mn A partir d'un cahier des charges, le candidat implante une nouvelle recette et procède à une dégustation. Phase 2 : approvisionnement d'un distributeur : 45 mn Le candidat répond aux questions en lien avec la préparation d'une tournée d'approvisionnement puis, sur un distributeur automatique à approvisionner, le candidat réalise l'entretien, un approvisionnement partiel, la collecte de la recette et le relevé d'audit. Phase 3 : installation d'un distributeur : 20 mn A partir d'un distributeur préinstallé, le candidat raccorde et configure le système de paiement puis initialise l'appareil pour débiter l'exploitation. Phase 4 : maintenance d'un distributeur : 25 mn A partir d'un distributeur en panne, le candidat réalise un diagnostic, localise l'organe défectueux et identifie les références des pièces à commander.
- Questionnaire professionnel		00 h 00 mn	Sans objet
- Entretien technique		00 h 00 mn	Sans objet

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	5/24

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 20 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP.
	Par candidat, durée de l'épreuve	02 h 30 mn, dont 02 h 30 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	6/24

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Assurer l'approvisionnement et l'exploitation d'un parc de distributeurs automatiques.						
Préparer le chargement du véhicule et mettre en œuvre une tournée d'approvisionnement	Le choix des produits d'approvisionnement est adapté à la tournée. Une méthode de gestion du stock est respectée. Les règles d'hygiène alimentaire sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer les opérations d'entretien et de nettoyage.	Les règles d'hygiène alimentaires sont respectées. La dépose et repose des composants sont réalisées en respectant l'intégrité de l'appareil. Les déchets sont évacués dans le respect des normes environnementales. Le bon fonctionnement est vérifié en mode test. L'environnement du site d'exploitation est respecté. Le temps alloué est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifier la configuration d'un distributeur automatique.	La configuration est conforme à la demande. Le bon fonctionnement est vérifié en mode test. Le temps alloué est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Approvisionner les distributeurs automatiques en produits consommables.	La vérification de la conformité des produits est réalisée. La chaîne du froid est respectée. Les règles d'hygiène alimentaires sont respectées. Le positionnement des produits est optimisé. Les outils adaptés sont utilisés. Le temps alloué est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecter la recette du distributeur et effectuer le rapport d'audit.	La collecte est réalisée en suivant la méthode de gestion. Le rapport d'audit est récupéré. Les tubes de monnaie sont approvisionnés. Le bon fonctionnement est vérifié en mode test. Le temps alloué est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	7/24

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Installer et assurer la maintenance des distributeurs automatiques.						
Installer les distributeurs automatiques.	Le distributeur est positionné et mis de niveau. L'installation est contrôlée. Les raccordements sont opérationnels et conformes aux préconisations du constructeur. La configuration est conforme à la demande. L'affichage client est conforme à la législation. Le bon fonctionnement est vérifié en mode test. Le temps alloué est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le reconditionnement des distributeurs automatiques.	Les règles de la désinfection sont respectées. Le choix et le port des équipements de protection individuelle sont adaptés à l'action réalisée. La dépose et repose des composants sont réalisées en respectant l'intégrité de l'appareil. Les outils utilisés sont adaptés. La configuration est réalisée en mode "usine". Le bon fonctionnement est vérifié en mode test. Le temps alloué est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer les distributeurs automatiques.	Les électro-doseurs sont tarés. L'agencement est réalisé et répond au cahier des charges. Le système de paiement est configuré et répond au cahier des charges. L'affichage client est conforme à la législation. Le bon fonctionnement est vérifié. Le temps alloué est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	8/24

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un distributeur automatique.	<p>Les essais sont réalisés.</p> <p>La nature du dysfonctionnement est identifiée.</p> <p>Le choix et le port des équipements de protection individuelle sont adaptés à l'action réalisée.</p> <p>L'accès aux composants est effectué en respectant l'intégrité de l'appareil.</p> <p>Les points tests sont appropriés.</p> <p>Les mesures sont correctement exploitées.</p> <p>Le sous-ensemble ou composant défectueux est désigné.</p> <p>La prescription de réparation est précise et exacte.</p> <p>Le compte rendu de l'intervention est exploitable.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remettre en état de fonctionnement un distributeur automatique.	<p>La dépose et repose des composants sont réalisées en respectant l'intégrité de l'appareil.</p> <p>Le choix et le port des équipements de protection individuelle sont adaptés à l'action réalisée.</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés.</p> <p>La configuration est réalisée conformément à l'utilisation du distributeur.</p> <p>Le bon fonctionnement est vérifié en mode test.</p> <p>Le compte rendu de l'intervention est exploitable.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	9/24

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoire introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service	Les produits sélectionnés respectent les règles d'hygiène alimentaire. Les produits d'entretien sont conformes à la législation. Les contrôles de l'installation sont conformes aux prescriptions du constructeur. Les configurations demandées respectent le cahier des charges. Les essais de bon fonctionnement sont réalisés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes	La dépose et repose des composants sont réalisées en respectant l'intégrité de l'appareil. La configuration est conforme à la demande. Les outils adaptés sont utilisés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	10/24

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury est présent durant toute l'épreuve de synthèse.

Conditions particulières de composition du jury :

Se référer aux décrets et documents officiels.

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Sans objet

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	11/24

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Agent d'Intervention en Distribution Automatique

➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

L'épreuve de synthèse se déroulera dans un atelier représentatif pour la maintenance des gros distributeurs automatiques (type gobelets, boissons chaudes), voire l'espace de démonstration d'une entreprise de Distribution Automatique, comportant les branchements et distributions pour les réseaux électrique et hydraulique.

Les locaux devront permettre d'organiser 3 postes de travail au minimum ; ils devront répondre aux normes préconisées pour la profession (hygiène/nettoyage, sécurité électrique, déplacements) ; ils devront être équipés des dispositifs de coupure et protection électrique, de la signalétique concernant la localisation de ces dispositifs et les dangers électriques.

➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Un atelier	Les distributeurs automatiques devront être suffisamment dégagés et espacés les uns des autres pour permettre la libre circulation du candidat et des jurys. En cas d'atelier unique, prévoir un système de cloisonnement ou équivalent afin de garantir une confidentialité suffisante lors de la passation de l'épreuve.
Une salle réservée à l'entretien final	Espace équipé d'une table et de 3 chaises.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	12/24

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 6 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	<p>3 postes de travail, chacun composé de 2 distributeurs automatiques représentatifs du marché et raccordé aux réseaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - poste 1 : 2 distributeurs automatiques de type gobelets, d'une vétusté maximale de 5 ans approvisionnés, en parfait état de marche et en configuration usine. - poste 2 : 2 distributeurs automatiques de type gobelets d'une vétusté maximale de 10 ans, approvisionnés, en parfait état de marche. - poste 3 : 2 distributeurs automatiques de type gobelets, partiellement approvisionnés. 	Néant
Machines et matériel	<p>Pour chaque distributeur automatique du poste 1 : PC équipé du logiciel de paramétrage si le distributeur automatique le permet.</p> <p>Pour chaque distributeur automatique du poste 3 : Matériel de nettoyage, adapté à la distribution automatique, appareils de relevé d'audit compatibles.</p>	Néant
Outillage	<p>Pour chaque distributeur automatique des postes 1 et 2 : 1 caisse à outils de type maintenance, munie d'un thermomètre, d'une balance de pesée, d'un multimètre, et d'un lot d'outillage de type classique (tournevis différents formats et types, clés, pinces etc.) nécessaires aux opérations de montage démontage réglage.</p>	Néant
Petit outillage	Néant	Néant
Equipements de protection individuelle (EPI)	Néant	<p>Pour chaque poste, EPI à disposition (équipements de protection individuelle) répondant aux normes en vigueur pour les travaux en présence de tension s'il y a nécessité.</p>
Matière d'œuvre	<p>Poste 1 : les distributeurs automatiques doivent être approvisionnés. Prévoir un fond de caisse de monnaie. Prévoir un stock jetons, clés, cartes, badges appartenant au lecteur mis en place</p> <p>Poste 2 : les distributeurs automatiques doivent être approvisionnés.</p> <p>Poste 3 : matière d'œuvre conditionnée : denrées, produits consommables (café grain, café soluble, sucre, lait boîte, gobelet, palettes...) nécessaires à l'approvisionnement ; prévoir un fond de caisse monnaie pour remplissage tube</p>	Néant

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	13/24

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 6 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
	éventuel.	
Documentation	Sur chaque distributeur automatique : Notices et documentation technique pour chaque appareil concerné.	Le candidat peut se munir et utiliser sa propre documentation technique annotée.
Autres	Néant	Néant

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	14/24



REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Agent d'Intervention en Distribution Automatique

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent d'Intervention en Distribution Automatique

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Assurer l'approvisionnement et l'exploitation d'un parc de distributeurs automatiques.

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer le chargement du véhicule et mettre en œuvre une tournée d'approvisionnement Assurer les opérations d'entretien et de nettoyage. Approvisionner les distributeurs automatiques en produits consommables. Collecter la recette du distributeur et effectuer le rapport d'audit. Modifier la configuration d'un distributeur automatique.	01 h 25 mn	La mise en situation professionnelle est constituée de 2 phases indépendantes : Phase 1 : approvisionnement d'un distributeur : 45 mn Le candidat répond aux questions en lien avec la préparation d'une tournée d'approvisionnement puis, sur un distributeur automatique à approvisionner, le candidat réalise l'entretien, un approvisionnement partiel, la collecte de la recette et le relevé d'audit. Phase 2 : implantation d'une nouvelle recette : 40 mn A partir d'un cahier des charges, le candidat implante une nouvelle recette et procède à une dégustation.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Entretien technique	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			01 h 25 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	17/24

CCP 2 - Installer et assurer la maintenance des distributeurs automatiques.

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Installer les distributeurs automatiques. Préparer les distributeurs automatiques. Réaliser le reconditionnement des distributeurs automatiques. Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un distributeur automatique. Remettre en état de fonctionnement un distributeur automatique.	00 h 45 mn	La mise en situation professionnelle est constituée de 2 phases indépendantes : Phase 1 : installation d'un distributeur : 20 mn A partir d'un distributeur préinstallé, le candidat raccorde et configure le système de paiement puis initialise l'appareil pour débiter l'exploitation. Phase 2 : maintenance d'un distributeur : 25 mn A partir d'un distributeur en panne, le candidat réalise un diagnostic, localise l'organe défectueux et identifie les références des pièces à commander.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Entretien technique	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			00 h 45 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	18/24

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	19/24

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	AGENT D'INTERVENTION EN DISTRIBUTION AUTOMATIQUE (NIVEAU V) Arrêté du 18/09/2009	N° CCP	Agent d'Intervention en Distribution Automatique Arrêté du 16/06/2014
CCP 2	ASSURER L'APPROVISIONNEMENT ET L'EXPLOITATION TECHNIQUE D'UN PARC DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT CLIENT	CCP 1	Assurer l'approvisionnement et l'exploitation d'un parc de distributeurs automatiques.
CCP 1	INSTALLER, METTRE EN SERVICE ET ASSURER LA MAINTENANCE CURATIVE DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	CCP 2	Installer et assurer la maintenance des distributeurs automatiques.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	20/24

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	21/24

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AIDA	TP-00411	RC	04	03/12/2014	28/06/2014	22/24

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

